



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

**N°14-12-2022/127 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022 à l'approbation du Conseil Communautaire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant leur adoption définitive.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022.



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

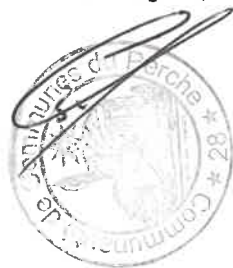


Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2022**
Publication/Notification/Affichage le : **19 DEC. 2022**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

N°14-12-2022/128 – DOSSIERS PERCHE AMBITION

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Le comité de pilotage du programme Perche Ambition s'est réuni le 2 décembre 2022.

Monsieur le Président informe les conseillers des avis formulés sur les dossiers présentés et sollicite leur vote pour l'attribution de la subvention communautaire dans le cadre du programme Perche Ambition

Projet n°22PE22 : M Frederic Cueilhe – Au Khedive – Reprise – Nogent le Rotrou – Communauté de Communes du Perche

Monsieur Cueilhe a repris le magasin GIBF (Khedive) en avril 2022.

Il démarre son activité avec la présence de la cédante pendant 3 mois. Il dispose des qualités nécessaires pour gérer ce commerce.

Il sollicite Perche Ambition pour la reprise du matériel et quelques travaux.

- Projet : Reprise
- Investissement global : 11 508 €/HT
- Investissement éligible : 11 508 €/HT
- Subvention proposée : 3000 €

Avis du comité de pilotage : favorable.

Projet n°22PE23 : M Johnny Denis – plomberie – construction d'un bâtiment – Authon du Perche – Communauté de Communes du Perche

Monsieur Johnny Denis souhaite un véhicule de chantier pour sa profession de plombier. Il crée son entreprise dans ce domaine.

Il sollicite Perche Ambition pour financer son véhicule.

- Projet : Achat d'un véhicule
- Investissement global : 14 766 €/HT
- Investissement éligible : 14 766 €/HT
- Subvention proposée : 3000 €.

Avis du comité de pilotage : favorable.

Projet n°22PE27 : M Mohamed Kort – Nono Phonie's – Travaux – Communauté de Communes du Perche

Monsieur Kort possède un magasin de réparation de téléphones portables à Nogent le Rotrou, rue Villette Gâté. Il va rénover sa façade et sollicite Perche Ambition pour l'aider dans le financement des travaux.

- Projet : Travaux
- Investissement global : 9000 €/HT
- Investissement éligible : 9000 €/HT
- Subvention proposée : 2700 €

Avis du comité de pilotage : favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de valider cette proposition d'attribution de subvention et d'autoriser le Président à signer tous les documents s'y référant.



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2022**
Publication/Notification/Affichage le : **19 DEC. 2022**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

N°14-12-2022/129 – DOSSIERS PERCHE AMBITION

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Le comité de pilotage du programme Perche Ambition s'est réuni le 2 décembre 2022.

Monsieur le Président informe les conseillers des avis formulés sur les dossiers présentés et sollicite leur vote pour l'attribution de la subvention communautaire dans le cadre du programme Perche Ambition

Projet n°22PE25 : M Dominique Bourlier – Au Bouquet – Travaux – Communauté de Communes du Perche

Monsieur Bourlier gère Au Bouquet depuis 1990 avec son épouse.
La boutique est ancienne et il envisage des travaux aux fenêtres qui mènent au 1er étage et sur lesquelles certaines plantes sont exposées vers l'extérieur.
C'est la raison pour laquelle il sollicite Perche Ambition.

Projet : Matériel

- Investissement global : 14 681 €/HT
- Investissement éligible : 14 681 €/HT
- Subvention proposée : 3000 €

Avis du comité de pilotage : favorable.

Projet n°22PE26 : M Arnaud Bourlier – menuisier – Travaux – Communauté de Communes du Perche

Monsieur Bourlier est charpentier. Il aménage un atelier à La Gaudaine pour son activité. Il sollicite Perche Ambition pour des travaux d'installation électrique.

Projet : Travaux

- Investissement global : 33 803 €/HT
- Investissement éligible : 33 803 €/HT
- Subvention proposée : 3000 €

Avis du comité de pilotage : favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 29 voix pour et 3 abstentions décide de valider cette proposition d'attribution de subvention et d'autoriser le Président à signer tous les documents s'y référant.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **19 DEC. 2022**
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

N°14-12-2022/130 – AVENANT A LA CONVENTION CMS HIGH TECH

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Par délibération N°15122021/03 du 15 décembre 2021 et en vertu du règlement communautaire adopté le 4 octobre 2021, pris en application de la Convention du 4 janvier 2018, délibérée par la CDC du Perche le 19 juin 2017, pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire, le PETR du Perche

et les CDC du Perche, le conseil communautaire a accordé une aide à l'entreprise CMS HIGH TECH ZONE INDUSTRIELLE LA TRINODINIÈRE 28480 LUIGNY.

Rappel du projet :

Activité : Développement de solutions pour les industriels pour la gestion et le traitement des déchets dangereux. Valorisation de matières tels que les solvants et les emballages plastiques, développement d'une activité de broyage et lavage des contenants. Régénération de solvants ; négoce de solvants et fabrication sur mesure ; collecte et valorisation des déchets

CMS HIGH TECH a une implantation stratégique avec l'autoroute A11, pour répondre aux industriels, du département, de la région mais aussi de l'IDF et de l'ouest.

Demande de subvention pour la réalisation du projet suivant :

Projet de nouveau bâtiment pour développer les activités de broyage et stockage sur un terrain dans le prolongement du site actuel.

Avec maintien des emplois et création de nouveaux emplois : 2 à 5 sur 3 ans

Coût du projet : 1 200 600€ HT

Subvention accordée : 120 000 €

La région Centre Val de Loire soutient aussi le projet pour un montant de 148 928 € car bâtiment RTE 2020

Les travaux ont débuté en juillet 2022.

L'entreprise nous informe qu'elle ne pourra pas les achever au 12 janvier 2023.

Elle demande le maintien de la subvention jusqu'au 12/01/2024, date à laquelle elle sera en mesure de fournir toutes les pièces justificatives permettant le paiement de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de valider cette proposition d'attribution de subvention et d'autoriser le Président à signer tous les documents s'y référant.


Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.


Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 19 DEC. 2022

Publication/Notification/Affichage le 19 DEC. 2022

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,

Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

**N°14-12-2022/131 – AVENANT A LA CONVENTION DE CREDIT-BAIL DE
VALLEGRAIN DISTRIBUTION**

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Par délibération n° 29062022/67, les conseillers communautaires ont délibéré pour réviser le montant du loyer de crédit-bail payé par Vallégrain Distribution à la CDC du Perche, propriétaire du bâtiment de Nogent-le-Rotrou, suite aux travaux d'étanchéité réalisés sur la toiture de ce bâtiment au premier semestre 2022.

Cette révision a été calculée sur la base des travaux pour leur prix déduction faite du FCTVA soit 84 807,47 €. Or, le budget Immo Eco ayant supporté le financement de ces travaux est assujéti à la TVA. Il convient donc de calculer la réévaluation du loyer du crédit-bail en prenant le montant hors taxe des travaux soit 84 541 € HT.

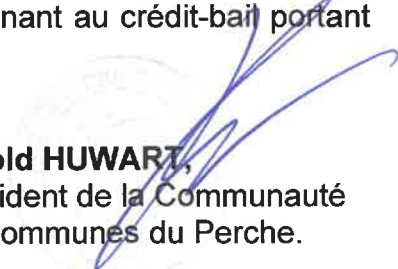
A ces travaux s'ajoutent les intérêts d'emprunt pour 6 683,35 €.

Le coût total de l'opération s'élève à 91 224,35 € HT.

La CDC du Perche a conclu avec la SCI Vallégrain un crédit- bail immobilier le 30 novembre 2017 pour une durée de 20 ans. Les loyers ont commencé à être perçus à compter de septembre 2018 (montant annuel : 219 K€ ht).

Elle entend, en accord avec la société Vallégrain, réévaluer le montant du crédit-bail jusqu'à son terme et à compter du 1^{er} janvier 2023 en prenant en compte la somme totale de 91 224,35€ € soit un montant mensuel de loyer augmenté de 485,23 € HT (188 mensualités restantes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant au crédit-bail portant les modifications sus indiquées.


Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.


Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **19 DEC. 2022**

19 DEC. 2022

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e.






**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

**N°14-12-2022/132 – CALENDRIER DES OUVERTURES DES COMMERCES LE
DIMANCHE POUR L'ANNEE 2023**

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Les ouvertures des commerces de détail, où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, est règlementé par le Code du Travail dans ses articles L. 3132-26 et suivants. Ce repos peut être supprimé certains dimanches, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire.

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a élargi les possibilités d'ouverture des commerces le dimanche. Ces dispositions s'appliquent depuis le 8 août 2015.

Dès lors, le nombre de dimanches peut passer à douze par an, sur décision du Maire et après avis conforme de l'intercommunalité.

En effet, lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis du Conseil Municipal et après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

L'Office de Tourisme et de Commerce du Perche a consulté les commerces concernés le 23/09/2022 afin d'établir la liste des 12 dimanches pour lesquels une majorité des commerces de détail souhaite bénéficier d'une dérogation au repos dominical. Les dates sont les suivantes :

Jours	Dates proposées
1	15 janvier
2	12 mars
3	11 juin
4	2 juillet
5	17 septembre
6	15 octobre
7	19 novembre
8	26 novembre
9	03 décembre
10	10 décembre
11	17 décembre
12	24 décembre

Ces dérogations s'appliquent pour les commerces de détail non alimentaires afin de leur permettre d'occuper des salariés le dimanche. Pour les commerces de détail alimentaires, elles interviennent seulement afin de leur permettre d'occuper des salariés le dimanche après 13 heures, car les articles [L.3132-13](#) et [R.3132-8](#) du Code du travail instaurent par ailleurs une dérogation de plein droit les autorisant à employer des salariés le dimanche jusqu'à 13 heures.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de l'ouverture des commerces de détail le dimanche aux dates ici détaillées.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le

19 DEC. 2022

19 DEC. 2022

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,

A circular stamp of the Communauté de Communes du Perche is visible, partially overlapping with a handwritten signature. The stamp contains the text "Communauté de Communes du Perche" around a central emblem.



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

**N°14-12-2022/133 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES
DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU**

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 24 – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 14 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : 8 – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes du Perche 2021-2025 en date du 15 mars 2021.

Le Conseil communautaire est invité :

- à se prononcer sur le montant de l'aide indiquée dans le tableau ci-dessous conformément à la convention d'OPAH-RU,
- à engager son versement sur le compte bancaire de la propriétaire désignée étant entendu que la somme sera versée sur présentation de la ou des facture(s) acquittée(s) et visée(s) par le service habitat de la Communauté de Communes du Perche,
- à autoriser le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre des décisions.

Nom	Adresse	Catégorie de travaux	Montant TTC des travaux	Montant HT travaux éligibles	Montant total des aides publiques	Répartition des aides publiques	
						ANAH	CDC du Perche
M. MONTAUDO Mme Jean-Claude	9, rue Chaillou 28400 Nogent-le-Rotrou	Travaux de rénovation énergétique + conventionnement du loyer avec l'Anah en LOC2 (LCSocial)	9 523,97 €	8 575 €	4 930,19 € (51,76 %)	3 644 € (25% + 1500€ prime sortie de précarité énergétique /session Anah du 25/10/22)	1286,25 € (15% plafonné à 3000 €)

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider ces propositions et d'autoriser le Président à signer tous les documents s'y afférents.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2022**
Publication/Notification/Affichage le : **19 DEC. 2022**
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

**N°14-12-2022/134 – CONVENTION DE PARTENARIAT « DECLIC 28 » :
TRANSITION ENERGETIQUE**

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAULT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Monsieur le Président propose à ses collègues d'approuver le projet de convention de partenariat pour la déclinaison de la transition énergétique dans les territoires, Déclic 28, avec le syndicat Energie Eure et Loir pour une durée de cinq ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Les axes de partenariat sont les suivants :

- planification énergétique territoriale
- production d'énergies renouvelables
- achat d'énergie
- suivi énergétique des bâtiments publics
- éducation au développement durable
- mobilité

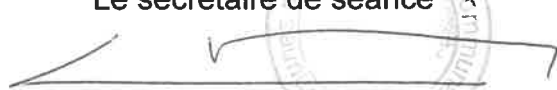
Energie Eure et Loir s'engage à mettre à disposition ses services d'ingénierie pour accompagner l'intercommunalité dans la réalisation de ses projets énergétiques et de développement durable et de développer une politique de soutien technique et financier à l'adresse des porteurs de projets.

Lors du dernier contrat, Energie 28 a notamment subventionné à hauteur de 164 K€ les projets des collectivités de la CDC du Perche adhérentes au syndicat Energie 28. La contribution annuelle s'élève à 0,35 €par habitant relevant de communes à la fois adhérentes de l'intercommunalité et d'Energie 28 (comme lors du précédent contrat)

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le projet de convention de partenariat pour la déclinaison de la transition énergétique dans les territoires et d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents y afférents.



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

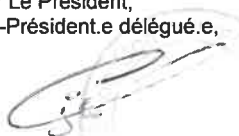


Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **19 DEC. 2022**
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

19 DEC. 2022

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

N°14-12-2022/135 – PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CLECT

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 24 – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 14 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : 8 – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Monsieur le Président présente à ses collègues le rapport de la CLECT réunie le 09 décembre 2022 pour déterminer les charges transférées dans le cadre de la mise en place du service commun mutualisé entre la CDC du Perche et la commune de Nogent-le-Rotrou ainsi que le montant de l'attribution de compensation à verser à la commune de Nogent-le-Rotrou.

RAPPORT DE LA CLECT :

Le conseil communautaire du 15 décembre 2021 a adopté la convention créant un service commun mutualisé entre la communauté de communes du Perche et la commune de Nogent-le-Rotrou.

Cette convention a été signée le 22 décembre 2021.

Pour rappel, le service commun mutualisé concerne les missions suivantes (il s'agit de services non affectés à l'une des compétences transférées à la communauté de communes) : direction et pilotage, secrétariat des assemblées et secrétariat général, finances, Ressources humaines, affaires juridiques et marchés publics, informatique, services techniques.

Les agents de la commune de Nogent-le-Rotrou ont été transférés de droit à la CDC du Perche au 1^{er} janvier 2022 (12). Le recrutement de la DGA finances-RH a été réalisé directement en mars 2022 par la CDC du Perche. Trois agents de la CDC du Perche participent au service commun mutualisé.

L'évaluation des charges réelles transférées est la suivante sur l'exercice 2021 soit lors de l'exercice budgétaire précédant la création du service commun :

	2021				
18 AGENTS pour 15,5 ETP	REMUNERATION coûts chargés dont participation employeur mutuelle/prévoyance	CNAS	Frais de déplacement	Téléphonie	TOTAL 2021
TOTAL	828 746,98 €	3 604 €	91,36€	695,99€	833 138,33 €

Le coût de ces charges transférées doit être réduit de la recette de l'ARS pour le fonctionnement du centre de vaccination (en HS) afférente à ces charges soit 16 657,11 € sur 2021 soit un montant total net de ces charges de **816 481,22 €**.

Le coût de ces charges transférées doit être réduit de la prise en charge par les syndicats intercommunaux d'une part de temps de travail des services supports énoncés ci-dessus pour les syndicats intercommunaux soit 11 634,48 €. Le coût net des charges transférées s'élève à **804 846,74 €**.

Il est proposé de ne pas intégrer dans la présente évaluation des charges transférées le coût des dépenses liées aux équipements (ordinateurs, serveurs, véhicules...) mais de répartir la charge de ces investissements utiles au service commun mutualisé au coup par coup, selon la clef de répartition utilisée pour les charges de personnels.

Le coût net 2021 du service commun mutualisé s'élève ainsi à **804 846,74 € soit 804 846 €**

La convention de création du service commun mutualisé prévoit la clef de répartition suivante :

A la charge de la ville de Nogent-le-Rotrou	69%	555 344 €
A la charge de la CDC du Perche	31%	249 502 €

Les attributions de compensation des communes membres de la CDC du Perche n'évoluent pas en 2022 hormis celle de la commune de Nogent-le-Rotrou qui diminuera en 2022 de – **555 344 €**

Les mouvements de personnels (retraites, mutations, recrutements) en 2022 ne sont pas retracés dans ce bilan effectué, en vertu de l'article 1609 nonies C IV du CGI, sur le fondement des coûts réels dans les budgets de l'exercice précédant le transfert (soit les budgets 2021). Il convient donc de solliciter les membres du conseil communautaire et du conseil municipal de Nogent-le-Rotrou pour adopter, en vertu du V 1° bis du 1609 nonies C du CGI le mode de révision libre de ces charges transférées. Les critères d'ajustement seront fondés sur la réorganisation du service commun suscitée par les mouvements de personnels en 2022 et toujours en cours.

Monsieur le Président sollicite ses collègues pour approuver le présent rapport de la CLECT.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, d'approuver le rapport de la CLECT.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le **19 DEC. 2022**
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

19 DEC. 2022

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

N°14-12-2022/136 – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS DEFINITIVES 2022

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

En application du § V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, l'EPCI en fiscalité professionnelle unique verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Le rapport de la CLECT, réunie en vertu du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts pour évaluer les charges transférées suite à la mise en place au

1^{er} janvier 2022 du service commun mutualisé et transmis aux conseillers communautaires, prévoit que l'attribution de compensation de la commune de Nogent-le-Rotrou sera diminuée de ce fait de 555 344 € en 2022.

Les attributions de compensation définitives proposées pour 2022 sont les suivantes :

	AC DEFINITIVES 2021 EN €	AC DEFINITIVES 2022 EN €
ARCISSES	691 166	691 166
ARGENVILLIERS	6870	6870
AUTHON DU PERCHE	275 538	275 538
BEAUMONT LES AUTELS	63 620	63 620
BETHONVILLIERS	871	871
CHAMPROND EN PERCHET	15 377	15 377
CHAPELLE ROYALE	43 700	43 700
CHARBONNIERES	16 956	16 956
COUDRAY AU PERCHE	73 436	73 436
LES AUTELS VILLEVILLON	7 165	7 165
LES ETILLEUX	7 639	7 639
LA GAUDAIN	-999	-999
LUIGNY	14 923	14 923
MIERMAIGNE	33 693	33 693
NOGENT LE ROTROU	2 559 407	2 004 063
SAINT BOMER	72 103	72 103
SAINT JEAN PIERRE FIXTE	9 268	9 268
SOUANCE AU PERCHE	27 983	27 983
TRIZAY COUTRETOT SAINT SERGE	5 888	5 888
VICHERES	6 975	6 975
TOTAL	3 931 579	3 376 235

Monsieur le Président sollicite ses collègues pour :

- Approuver les attributions de compensations définitives telles que détaillées ci-dessus à compter de l'année 2022
- Approuver le mode de révision libre du montant de l'attribution de compensation de Nogent le Rotrou et des conditions de sa révision en application du V 1° bis du 1609 nonies C du CGI et du dernier rapport de la CLECT : cette révision prendra en compte les mouvements de personnels en cours (retraites, mutations, recrutements) en 2022 et non retracés dans les comptes en 2021. Une CLECT se réunira pour valider ces charges transférées.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, d'approuver les attributions de compensations définitives telles que détaillées ci-dessus à compter de l'année 2022 et d'approuver le mode de révision libre de ces charges transférées.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : 19 DEC. 2022
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

19 DEC. 2022

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

N°14-12-2022/137 – PROROGATION DU PACTE FISCAL ET FINANCIER

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAULT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

La loi de finance pour 2022 a prorogé jusqu'au 31/12/2023 les contrats de ville actuels.

Il est proposé de proroger d'autant le Pacte fiscal et financier de la CDC du Perche qui est signataire d'un contrat de ville.

A défaut de pacte approuvé dans les délais, une dotation de solidarité devrait être calculée au profit de la commune de Nogent le Rotrou.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de proroger le Pacte fiscal et financier existant jusqu'au 31/12/2023

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, de proroger le Pacte fiscal et financier existant jusqu'au 31/12/2023.



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2022**
Publication/Notification/Affichage le : **19 DEC. 2022**
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

N°14-12-2022/138 – MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LA CONSTRUCTION DU POLE SANTE DES GAUCHETIERES ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL EURE-ET- LOIR

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Monsieur le Président présente à ses collègues le plan de financement actualisé du pôle santé qui prend en compte en recette un financement du conseil départemental d'Eure et Loir.

Celui-ci a en effet lancé un appel à projets « projets structurants » pour « accompagner les projets à rayonnement intercommunal qui structurent le territoire

(afin) d'accompagner les collectivités dans leurs transitions écologique et démographique ».

Parmi ces projets, le Centre de santé est un projet éligible.

Monsieur le Président sollicite donc ses collègues pour approuver le plan de financement actualisé en recettes avec la part du conseil départemental et pour l'autoriser à déposer les demandes de subvention et à signer tous les documents y afférents.

DEPENSES HT		RECETTES	
Centre de Santé CDC	1 019 311 €	CPER Etat /Région / CRST	198000 €
Pharmacie	399 990€	FEDER	330 000 €
		CD28 projet structurant	287 448 €
		Vente pharmacie	399 990 €
		Autofinancement (20% CDS)	203 863 €
Total	1 419 301 €	Total	1 419 301 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider ce plan de financement prévisionnel et d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2022**
Publication/Notification/Affichage le : **19 DEC. 2022**
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

**N°14-12-2022/139 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME/ CREDITS DE
PAIEMENT**

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

1) MAISON DE SANTE D'AUTHON DU PERCHE : AP N°19-01

	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Dépenses € TTC	173 170.00 €	559 293.00 €	198 714.00 €	8 980.00 €	940 157.00 €
Dépenses € HT	144 309.00 €	466 078.00 €	165 595.00 €	7 483.00 €	783 465.00 €
Recettes € HT					
Conseil départemental	18 000.00 €	- €	42 000.00 €	- €	60 000.00 €
Etat - CPER	- €	64 500.00 €	107 500.00 €	43 000.00 €	215 000.00 €
Conseil régional - CRST	- €	86 000.00 €	86 000.00 €	- €	172 000.00 €
Conseil régional - CPER	- €	21 500.00 €	21 500.00 €	- €	43 000.00 €
Autofinancement € HT	126 309.00 €	294 078.00 €	- 91 405.00 €	- 35 517.00 €	293 465.00 €

2°) INTERCONNEXION ST BOMER SOIZE : AP N°19-02

	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Dépenses € TTC	17 708.00 €	449 080.00 €	43 323.86 €	8 621.00 €	518 732.86 €
Dépenses € HT	14 757.00 €	374 595.00 €	33 106.00 €	7 184.00 €	429 642.00 €
Recettes € HT					
AELB		36 428.67 €		85 000.23 €	121 428.90 €
Conseil départemental		16 451.00 €		38 387.00 €	54 838.00 €
Etat - DETR		32 400.00 €		75 600.00 €	108 000.00 €
Autofinancement € HT	14 757.00 €	289 315.33 €	33 106.00 €	- 191 803.23 €	145 375.10 €

3°) POLE SANTE DES GAUCHETIERES : AP N°22-01

	2022	2023	TOTAL
Dépenses € TTC	36 492 €	1 661 769 €	1 698 261 €
Dépenses € HT	30 410 €	1 388 891 €	1 419 301 €
Recettes € HT			
CPER - Etat Région		198 000.00 €	198 000.00 €
FEDER		330 000.00 €	330 000.00 €
CD28 Projet structurant		287 448.00 €	287 448.00 €
Cession de pharmacie (prix provisoire)		399 990.00 €	399 990.00 €
Autofinancement (HT)	30 410.00 €	173 453.00 €	203 863.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les autorisations de programme et crédits de paiement pour les trois opérations ici détaillées.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2022**
Publication/Notification/Affichage le : **19 DEC. 2022**
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,

A circular official stamp of the Communauté de Communes du Perche is partially visible behind the signature. The stamp contains the text "Perche 82" and "Communauté de Communes".



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

N°14-12-2022/140 – REPRISE SUR PROVISION

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Au 1^{er} janvier 2021, la Communauté de Communes dispose de 107 000€ de provisions budgétaires pour risques et charges constituées par le syndicat mixte du bassin de rétention de la Flônerie, sur le budget principal, comme le rappelle la délibération n°210412-28.

En 2022, la Communauté de Communes a engagé 45 428 € TTC sur l'opération Digue dont 44 792 € TTC pour l'étude de danger sur ses ouvrages de rétention comme l'y oblige le code de l'environnement.

7 452 € de FCTVA seront versés d'ici 2023 par l'Etat. Une subvention de 25 293 € a été accordée par l'Etat (Fonds de prévention des risques naturels majeurs notification du 12 août 2021).

Le budget primitif 2022 prévoit une reprise sur provision pour le financement des dépenses d'investissement de la Flônerie.

Ainsi Monsieur le Président propose à ses collègues de valider une reprise de provision de 12 593 € ($45\,428 - 7\,452 - 25\,293 = 12\,593$ €) pour financer les réalisations sur les ouvrages de protection des inondations en 2022.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider cette reprise de provision de 12 593 € pour financer les réalisations sur les ouvrages de protection des inondations en 2022.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2022**
Publication/Notification/Affichage le : **19 DEC. 2022**
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,

A circular official stamp of the Communauté de Communes du Perche is partially visible behind the signature.



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

**N°14-12-2022/141 – PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA TERRASSE
DU POLE ENFANCE JEUNESSE ET DEMANDE DE SUBVENTION – ANNULE ET
REMPLACE LA DELBERATION N°20-10-2022/113 DU 20/10/2022**

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Suite à la notification de subvention de la CAF d'un montant de 43 930 €, le plan de financement est ainsi modifié.

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
travaux de construction de la terrasse et PI	58 648 €	CAF (75%)	43 930 €
		FDI	2 988 €
		Autofinancement (20%)	11 730 €
TOTAL	58 648 €	TOTAL	58 648 €

Monsieur le Président sollicite de ses collègues l'approbation de ce plan de financement et l'autorisation de signer les documents s'y rapportant.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider ce plan de financement et d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents s'y rapportant.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2022**
Publication/Notification/Affichage le : **19 DEC. 2022**
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

N°14-12-2022/142 – DECISION MODIFICATIVE : BUDGET PRINCIPAL

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Une décision modificative budgétaire n°2 est nécessaire sur le budget principal de la Communauté de Communes du Perche.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE
DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total
Chapitre 014	739223		01	01	-14 036.00	-47 306.00
	739113		812	812 00	108.00	
	739211		01	01	-33 378.00	
Chapitre 011						25 000.00
	6283		411	411 01	4 000.00	
	6281		01	01	4 000.00	
					10 000.00	
	60632		511	511 04	7 000.00	
Chapitre 023						-81 855.00
	023		01	01	-81 855.00	
Chapitre 65						11 273.00
	657351		816	816 00	11 273.00	
TOTAL					-92 888.00	-92 888.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total
Chapitre 70	70875		511	511 01	-5 000.00	-5 000.00
	70848		511	511 04	-19 188.00	
Chapitre 73						4 660.00
	73113		01	01	13 156.00	
	73223		01	01	26 308.00	
	7382		01	01	-15 616.00	
Chapitre 74						-15 927.00
	74124		01	01	-11 306.00	
	74126		01	01	-4 621.00	
Chapitre 77						5 234.00
	7718		511	511 03	387.00	
	7788		511	511 03	4 847.00	
	7815		831	831 02	-81 855.00	
TOTAL					-92 888.00	-92 888.00

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE
DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL 2022**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	
Chapitre 20					
Chapitre 21	2135		421	421 06	Immobilisations incorporelles
					Travaux divers Digue
					Installations générales, agencements, aménagements des constructions
	2135		524	524 01	PEJ - Films protection vitres
	2135		421	421 06	AGDV - travaux blocs sanitaires
	2138		511	511 05	Création terrasse
					Pôle santé des Gauchetières Ajustement AP/CP
	2184	AP 19-01	511	511 02	Mobilier - MSP ADP
					-782.00
Chapitre 23					Immobilisations en cours
	2313	AP 19-02	811	811 03	Interconnexion eau potable St Bomer-Soizé
	2313	AP 19-01	511	511 02	MSP ADP (Révision de prix et solde MOE)
					383.00
					3 243.00
					TOTAL
					-319 635.00
					-319 635.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	
Chapitre 021					
	021		01	01	Virement de la section de fonctionnement
					Virement de la section d'investissement (voir sur provision flânerie)
Chapitre 10					Dotations
	10222		01	01	FCTVA
Chapitre 13					Subventions d'investissement
	1311		511	511 03	Pôle santé des Gauchetières - à recevoir en 2023
	1318				Virrine de France - Subvention LEADER - à recevoir en 2023
	1318		421	421 06	PEJ - Films protection vitres
	1318		421	421 06	Création terrasse subvention CAF
					19 672.00
					TOTAL
					-319 635.00
					-319 635.00

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider cette décision modificative budgétaire n°2 sur le budget principal.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Publication/Notification/Affichage le :

19 DEC. 2022

19 DEC. 2022

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

**N°14-12-2022/143 – DECISION MODIFICATIVE : BUDGET REGIE DE
TRANSPORT**

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Une décision modificative budgétaire n°1 est nécessaire sur le budget annexe Régie de Transport de la Communauté de Communes du Perche.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE

DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET REGIE DE TRANSPORT 2022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total
Chapitre 21					Immobilisations corporelles	- 53 000.00
	2182		252	252 00	Matériel de transports	- 53 000.00
					TOTAL	- 53 000.00 - 53 000.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total
Chapitre 13					Subventions d'investissement	- 53 000.00
	1312		252	252 00	Subvention Région achat car (notif 2023)	- 53 000.00
					TOTAL	- 53 000.00 - 53 000.00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total
Chapitre 011					Charges à caractères générales	- 18 000.00
	60622		252	252 00	Carburant	- 5 000.00
	61551		252	252 00	Matériel roulant	- 8 600.00
	6248		252	252 00	Divers	- 3 000.00
	6251		252	252 00	Frais de déplacement	- 1 400.00
Chapitre 012					Charges de personnel	- 5 000.00
	64111		252	252 00	Rémunération	- 5 000.00
Chapitre 65					Autres charges de gestion courante	- 8 007.00
	6535		252	252 00	Formation	- 1 000.00
	65888		252	252 00	Autres	- 7 007.00
					TOTAL	- 31 007.00 - 31 007.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	Montant	Total
Chapitre 70					Produits des services	- 17 627.00
	70841		252	252 00	Aux budgets annexes	- 7 395.00
	70845		252	252 00	Aux communes membres	- 3 107.00
	70688		252	252 00	Autres produits d'activités	- 7 125.00
Chapitre 74					Dotations, subventions	- 12 797.00
	7472		252	252 00	Etat de dépenses 2021/2022 Région	- 84 782.00
	7478		252	252 00	Autres organismes (SITS)	71 985.00
Chapitre 77					Produits exceptionnels	- 583.00
	7718		252	252 00	Autres produits exceptionnels	- 1 404.00
	773		252	252 00	Mandats annulés	166.00
	7788		252	252 00	Produits exceptionnels	655.00
					TOTAL	- 31 007.00 - 31 007.00

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider cette décision modificative budgétaire n°1 sur le budget annexe Régie de transports.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :

Publication/Notification/Affichage le : **19 DEC. 2022**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Courpotin', is written over a faint circular official stamp.



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

N°14-12-2022/144 – DECISION MODIFICATIVE : BUDGET ZA

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAULT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAULT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Une décision modificative budgétaire n°1 est nécessaire sur le budget annexe Zones d'Activités de la Communauté de Communes du Perche.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ZA 2022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service	
Chapitre 16					
	1641			90 00	
	Emprunts et dettes assimilées				
Emprunts en euros					826.64
TOTAL					826.64

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre 021	021				
Virement de la section de fonctionnement					826.64
Virement de la section de fonctionnement					826.64
TOTAL					826.64

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre 011	615231				
	627				
Charges à caractères générales					0
Entretiens et réparations					-976.64
Services bancaires					150
Chapitre 023	023				
Virement de la section d'investissement					
Virement de la section d'investissement					826.64
TOTAL					0

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider cette décision modificative budgétaire n°1 sur le budget annexe Zones d'Activités.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :

Publication/Notification/Affichage le : **19 DEC. 2022**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

**N°14-12-2022/145 – DECISION MODIFICATIVE : BUDGET IMMOBILIER
ECONOMIQUE**

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Une décision modificative budgétaire n°2 est nécessaire sur le budget annexe Immobilier Economique de la Communauté de Communes du Perche.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE

DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET IMMOBILIER ECONOMIQUE 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

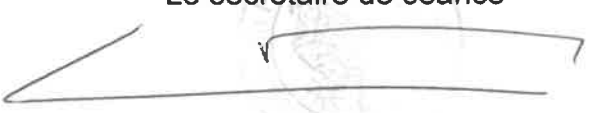
Chapitre	Article	Opération	Fonction	Service		Montant	Total
Chapitre 011	63512		90	90 00	Charges à caractère générales	-22 221.34	-22 221.34
					Taxes foncières		
Chapitre 66	66111		90	90 00	Charges financières	6 899.68	7 071.34
	661121		90	90 00	Intérêts réglés à l'échéance	171.66	
					ICNE		
Chapitre 67					Charges exceptionnelles		15 150.00
	627		90	90 00	Services bancaires	150.00	
	6748		90	90 06	Aide exceptionnelle	15 000.00	
					TOTAL	0.00	0.00

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider cette décision modificative budgétaire n°2 sur le budget annexe Immobilier Economique.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2022**
Publication/Notification/Affichage le : **19 DEC. 2022**
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

**N°14-12-2022/146 – ACTUALISATION DES TARIFS POUR L'UTILISATION DU
GYMNASSE PAR LE COLLEGE D'AUTHON-DU-PERCHE**

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Dans le cadre de l'utilisation du gymnase d'Authon du Perche par le collège Joachim du Bellay, une convention a été signée en février 2020 avec le conseil départemental d'Eure et Loir pour une durée de 5 années.

Il convient cependant chaque année d'approuver les tarifs de mise à disposition de la salle par la CDC du Perche.

Par délibération en date du 27 septembre 2021 le Conseil départemental d'Eure et Loir a décidé d'appliquer le tarif horaire de 15,08€ à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil départemental a fixé un tarif horaire 2023 à 15,95 € soit une variation de 5,77% par rapport à 2022.

Compte tenu de la très forte inflation des coûts des énergies et de nos charges générales, Monsieur le Président propose d'appliquer à compter de janvier 2023, une augmentation de 60% à ce tarif horaire soit un tarif horaire fixé à 24,13 €.

Sur ces bases, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à :

- actualiser le tarif horaire de mise à disposition du gymnase d'Authon du Perche au conseil départemental
- signer l'avenant de mise à disposition avec le conseil départemental au coût horaire de 24,13€.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider l'actualisation du tarif horaire de mise à disposition du gymnase d'Authon du Perche et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de mise à disposition avec le Conseil départemental au coût horaire de 24.13 €.

Harold HUWART
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2022**
Publication/Notification/Affichage le : **19 DEC. 2022**
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

**N°14-12-2022/147 – CONVENTION D'UTILISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS
DE LA VILLE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE ET
FIXATION DU TARIF D'UTILISATION**

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Par délibération n° 15122021/18 du 15 décembre 2021, une convention d'utilisation par la CDC du Perche (ALSH) des installations sportives de la commune de Nogent-le-Rotrou au tarif horaire de 10 € a été adoptée.

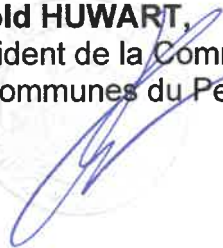
Il est proposé de revaloriser ce tarif à 12 € /heure d'utilisation à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le tarif de 10€/heure continue à s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2022.

Monsieur le Président sollicite de ses collègues l'autorisation de signer l'avenant à la convention sur la base du taux horaire 2023 de 12 €.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention sur la base du taux horaire 2023 de 12 €.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2022**
Publication/Notification/Affichage le : **19 DEC. 2022**
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

N°14-12-2022/148 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA CDC ET LA VILLE DE NOGENT-LE-ROTRON (ESPACES VERTS) A COMPTER DU 17/12/2022

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 24 – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 14 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : 8 – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Le Président rappelle qu'une convention de mise à disposition de service entre la CDC du Perche et la Commune de Nogent le Rotrou avait été autorisée par délibération du 8 décembre 2021.

Par délibération du 29 juin dernier, cette convention a été modifiée par avenant (n°1) afin de tenir compte des évolutions.

Aujourd'hui, compte-tenu des nouveaux besoins, il est proposé d'apporter des modifications à cette convention de mise à disposition de service entre la

Communauté de Communes du Perche et la Commune à compter du 17 décembre 2022.

Les services mis à disposition de la Commune seront :

SERVICES	AGENTS			TACHES
	Nombr e	Catégorie	Particularités	
Animation jeunesse	1	C	Maximum de 300 heures annuelles	Animations EVS
Accueil	1	C	Maximum de 200 heures annuelles	Accueil du public au Musée-Château des Comtes du Perche
Technique	1	C	Maximum 18h hebdomadaires annualisées	Jardinier polyvalent

Local	Affecté au service	Dont la responsabilité est confiée à
Pôle enfance Jeunesse – 1 Avenue Jean Moulin	Espace de vie sociale	La ville de Nogent le Rotrou pour le temps d'occupation par le service concerné.

Vous trouverez en annexe le projet complet d'avenant (n°2) à la convention de mise à disposition de services entre la CDC du Perche et la Commune.

En conséquence, il est proposé aux membres du conseil, informés de ces modifications, d'approuver les termes de l'avenant ci-joint et d'habiliter l'autorité exécutive à signer cet avenant à la convention avec la Commune de Nogent le Rotrou.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver les termes de l'avenant et d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant à la convention avec la commune de Nogent le Rotrou.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **19 DEC. 2022**
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,

19 DEC. 2022



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

**N°14-12-2022/149 – CREATION / SUPPRESSION DE POSTE SUITE A
MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE : PASSAGE DE 5H A 6H**

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Le Président, rappelle à l'assemblée :

↳ qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

↳ que le Comité Technique (CT) doit être consulté :

- sur la suppression d'un poste en application de l'article 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- pour toutes modifications de durée hebdomadaire de travail assimilées à une suppression de poste puis à une création de poste :
 - ✓ d'agents à temps complet,
 - ✓ ou d'agents à temps non complet affiliés à la CNRACL (tout emplois confondus), qui excèdent 10 % de l'emploi d'origine (à la hausse ou à la baisse) et/ou qui a pour effet de faire perdre l'affiliation CNRACL,
 - ✓ ou d'agents à temps non complet affiliés au régime général et à l'IRCANTEC qui excèdent 10% de l'emploi d'origine,
- pour toute réorganisation de service.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (CT).

Compte tenu de l'augmentation des besoins d'entretien des locaux dans le cadre de l'évolution de l'occupation des locaux de la maison de santé située à Authon-du-Perche, il convient de supprimer et de créer les emplois correspondants.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- le temps de travail du poste
- le cas échéant, si l'emploi est pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Ces contrats sont conclus pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans. Au-delà, si le contrat est renouvelé, il le sera en contrat à durée indéterminée. Il convient dans ce cas, de fixer les éléments suivants, en application de l'article 34 de cette même loi
- le motif invoqué (viser le cas de recours parmi ceux listés ci-dessus et le justifier),
- la nature des fonctions
- le niveau de recrutement
- le niveau de rémunération

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 21 novembre 2022,
Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil communautaire,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER, à compter du 1^{er} janvier 2023, la suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 5/35^{ème}.** Cette suppression a été soumise à l'avis du CT et a obtenu un avis favorable enregistrée sous le n°1.174.22 en date du 21 novembre 2022.
- **D'ACCEPTER, à compter du 1^{er} janvier 2023, la création d'un poste permanent d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 6/35^{ème} par semaine (durée de service) pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des locaux.**

Cet emploi pourra éventuellement être pourvu par un contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique précité, qui liste les cas dans

lesquels les collectivités et établissements publics locaux peuvent recruter des agents contractuels de droit public sur emplois permanents et notamment sur le fondement de :

- ✓ l'article L.332-8-5° du CGFP : pour un emploi permanent inférieur au mi-temps (moins de 17h30 pour un TC à 35h) dans les communes d'au moins de 1 000 habitants et les groupements de communes d'au moins 15 000 habitants pour pourvoir

Le contrat conclu sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique susvisée pourra alors conclu pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans. Au-delà, si le contrat est renouvelé, il le sera en contrat à durée indéterminée.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C en se basant sur la base de l'échelle C2.

La rémunération sera comprise entre le 1er échelon et le dernier échelon de la grille indiciaire indiquée ci-dessus au regard de l'expérience professionnelle, des diplômes détenus par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement, (le cas échéant) assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

- DE DECIDER d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : 19 DEC. 2022
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e.



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

**N°14-12-2022/150 – CHOIX D'ADHESION AU CONTRAT DE PARTICIPATION EN
COMPLEMENTAIRE SANTE DU CDG 28**

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAULT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 alinéa 6 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir du 30 novembre 2021 et du 25 mars 2022 approuvant, après avis favorable du Comité Technique Départemental, le lancement de la procédure de consultation et validant le cahier des charges ;

Vu la délibération du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir du 16 septembre 2022 portant, après avis favorable du Comité Technique Départemental, acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation relative au risque « Santé », pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2028,

Vu la convention de participation « Santé » signée entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et le groupement SOFAXIS/INTERIALE ;

Vu la déclaration d'intention de la Communauté de Communes du Perche de participer à la procédure de consultation engagée par les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher en vue de la conclusion d'une convention de participation sur le risque « Santé » ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique n°2022/PSC/402 en date du 12 septembre 2022,

L'autorité territoriale expose qu'en conformité avec l'article 25 alinéa 6 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que les centres de gestion ne peuvent conclure de convention de participation que sur sollicitation des collectivités, les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher ont lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », conformément au décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 et au décret n° 2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher ont souscrit une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de INTERIALE représenté par SOFAXIS pour une durée de six ans. Cette convention prendra effet le 1er janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Technique.

Pour acter ce rattachement, une convention d'adhésion (jointe en annexe) sera à établir entre la collectivité/l'établissement public et le centre départemental de gestion du ressort géographique de la structure souhaitant adhérer.

L'autorité territoriale rappelle que la Communauté de Communes du Perche avait décidé par délibération du 23 novembre 2012 d'accorder une participation financière (employeur) dans le cadre de la procédure de labellisation. Cette participation est instituée pour le risque « Santé », modulée de la manière suivante :

Selon la composition familiale :

En couple ou célibataire sans enfant : 9 €/mois

En couple ou monoparental avec 1 enfant : 16 €/mois

En couple ou monoparental avec 2 enfants et plus : 25 €/mois

L'autorité territoriale tient à préciser un élément important au regard de la participation employeur. En effet cette participation serait attachée à la convention de participation et ne serait plus versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

L'autorité territoriale expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Par ailleurs, l'autorité territoriale précise que, dans le cadre de ce dispositif, les collectivités et établissements publics se rattachant à la convention de participation portée par leur centre départemental de gestion sont redevables de frais d'adhésion et de frais de gestion.

Pour le département de L'Eure-et-Loir, cette tarification s'appuie sur la délibération du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du 16 septembre 2022.

Aussi, au regard du barème de tarification retenu (nombre d'agents de la structure), les frais d'adhésion sont de 1 500 € et les frais annuels de gestion sont de 750 €, étant précisé en cas de double adhésion (Santé et Prévoyance), qu'il n'y aura pas de double facturation des frais d'adhésion.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et SOFAXIS/INTERIALE, à effet au 1^{er} janvier 2023,
- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la Commune de Nogent le Rotrou et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir et d'autoriser le Maire à signer cette convention,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé (dont le contrat > 6 mois) de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé »,
- de maintenir le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur des montants bruts indiqués dans le tableau ci-dessus, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signée par l'autorité territoriale,

- de dire que cette participation financière sera accordée aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé (dont le contrat > 6 mois) en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation,
- de préciser que la participation employeur est attachée à la convention de participation et ne peut être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- de s'acquitter, auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir, des frais d'adhésion et des frais annuels de gestion conformément à la délibération n° 44.2022 du 15 septembre 2022,
- de prévoir l'inscription au budget de l'exercice correspondant les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- d'autoriser le Président, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire, avec Interiale et/ou SOFAXIS

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **19 DEC. 2022**
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

19 DEC. 2022



Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 14 Décembre 2022 à 18 heures 00

N°14-12-2022/151 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE (ENTRETIEN DES LOCAUX) DE LA COMMUNE D'ARGENVILLIERS A LA CDC (SUITE PASSAGE DU RAM ITINERANT)

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du huit décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **24** – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **14** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Jérémie CRABBE, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Éric GIRONDEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL,

Pouvoirs : **8** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER, Gérard DEVOIR à Guy BOCQUILLON, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Béatrice LIZIARD à Roselyne RICHARD-BRULE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Alain VERGNOL à Nadine CAHILLOU,

Secrétaire de séance : Stéphane COURPOTIN

Le Président rappelle qu'une convention de mise à disposition individuelle entre la commune d'Argenvilliers et la CDC du Perche avait été autorisée par délibération du 19 septembre 2019 pour la mise à disposition d'un agent de la commune pour faire le ménage du centre socio-culturel de Beaumont-les-Autels suite à l'utilisation par le

RAM itinérant de la CDC du Perche à raison d'1h15 hebdomadaires en période scolaire.

Aujourd'hui, dans un souci de simplification, il est proposé de faire une convention de mise à disposition de service entre la Commune d'Argenvilliers et la Communauté de Communes du Perche à compter du 1^{er} octobre 2022 jusqu'à la fin du mandat.

Le service mis à disposition de la commune sera :

SERVICES	AGENTS CONCERNEES			TACHES
	Nombre	Catégorie	Particularités	
Entretien des locaux	1	C	1h15 hebdomadaires en période scolaire	Ménage des locaux du Centre socio-culturel de Beaumont-les-Autels

Vous trouverez en annexe le projet de convention de mise à disposition de services entre la Commune d'Argenvilliers et la Communauté de Communes du Perche.

Le conseil communautaire, informés du projet de convention de mise à disposition de services, décide à l'unanimité, d'approuver et d'habiliter l'autorité exécutive à signer cette convention avec la commune d'Argenvilliers.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Stéphane COURPOTIN,
Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire le présent acte compte tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :
Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

19 DEC. 2022

19 DEC. 2022

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,

